



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/GRB/44  
27 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Groupe de travail du bruit

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU BRUIT (GRB)  
SUR SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION  
(Genève, 3-5 septembre 2007)**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION .....	1	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2	3
III. RÉUNION DU GROUPE INFORMEL DU GRB POUR LA MISE AU POINT D'UNE MÉTHODE AMÉLIORÉE D'ESSAIS DE BRUIT DES MOTOCYCLES (Point 2 de l'ordre du jour).....	3	3
IV. RÈGLEMENT N° 41 – (Bruit émis par les motocycles) (Point 3 de l'ordre du jour) .....	4	3
V. RÈGLEMENT N° 51 – (Bruit émis par les véhicules des catégories M et N) (Point 4 de l'ordre du jour).....	5 – 10	4
A. Actualisation (Point 4 a) de l'ordre du jour).....	5 – 6	4
B. Nouvelles valeurs limites du niveau sonore (Point 4 b) de l'ordre du jour).....	7 – 9	4
C. Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores (Point 4 c) de l'ordre du jour).....	10	4

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VI. RÈGLEMENT N° 59 – (Dispositifs silencieux de remplacement) (Point 5 de l'ordre du jour).....	11	5
VII. ACCORD DE 1998: ÉLABORATION D'UN NOUVEAU RTM SUR LE BRUIT (Point 6 de l'ordre du jour).....	12 – 14	5
VIII. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE NIVEAU SONORE (Point 7 de l'ordre du jour).....	15	5
IX. ÉCHANGE DE VUES SUR LES MÉTHODES DE CALCUL DE LA RÉDUCTION DU BRUIT DES VÉHICULES (Point 8 de l'ordre du jour).....	16	5
X. INCIDENCE DU REVÊTEMENT DE LA ROUTE SUR LE BRUIT DE ROULEMENT DES PNEUMATIQUES (Point 9 de l'ordre du jour).....	17 – 19	5
XI. RÉDUCTION DU BRUIT DE LA CIRCULATION (Point 10 de l'ordre du jour).....	20	6
XII. ÉLECTION DU BUREAU (Point 11 de l'ordre du jour).....	21	6
XIII. HOMMAGE À M. D. MEYER.....	22	6
XIV. HOMMAGE À M. K. FEITH.....	23	6
XV. QUESTIONS DIVERSES (Point 12 de l'ordre du jour).....	24	6
XVI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION.....	25	6

**Annexes**

I. Liste des documents informels distribués lors de la session (GRB-46-... ).....	8
II. Groupes de travail informels relevant du GRB.....	9

## **I. PARTICIPATION**

1. Le Groupe de travail du bruit (GRB) a tenu sa quarante-sixième session du 3 (après-midi) au 5 septembre 2007, à Genève, sous la présidence de M. D. Meyer (Allemagne). Y ont participé des experts des pays suivants, conformément à l'article 1 a) du Règlement intérieur du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (TRANS/WP.29/690): Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République sud-africaine, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Suède et Suisse. Un représentant de la Commission européenne (CE) y a également participé ainsi que des experts des organisations non gouvernementales ci-après: American Motorcyclist Association (AMA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA), Association internationale des fabricants de motocycles (IMMA) et Fédération européenne pour le transport et l'environnement (T&E). Sur invitation spéciale du Président, des experts des organisations non gouvernementales suivantes étaient aussi présents: Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) et Specialty Equipment Market Association (SEMA).

## **II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le Groupe de travail a examiné et adopté l'ordre du jour proposé pour la quarante-sixième session (ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/4 et Corr.1).

## **III. RÉUNION DU GROUPE INFORMEL DU GRB POUR LA MISE AU POINT D'UNE MÉTHODE AMÉLIORÉE D'ESSAIS DE BRUIT DES MOTOCYCLES (Point 2 de l'ordre du jour)**

3. Le Président du groupe informel pour la mise au point d'une méthode améliorée d'essais de bruit des motocycles a rendu compte des résultats de la neuvième réunion du groupe, tenue à Genève le 3 septembre 2007 (l'après-midi). Le sous-groupe de la collecte des données avait poursuivi l'analyse des résultats du programme d'essais qui montrait, à titre provisoire, que la nouvelle méthode permettrait probablement d'abaisser les valeurs limites en vigueur. Le groupe informel poursuivrait ses travaux sur une analyse plus poussée des données, la méthode d'essai en roue libre et la proposition de modification du Règlement n° 41. Il tiendrait sa dixième réunion le 19 février 2008 (toute la journée) à Genève, avant la session du GRB.

## **IV. RÈGLEMENT N° 41 – (Bruit émis par les motocycles) (Point 3 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/5 et Corr.1.

4. Sur la proposition de l'expert de l'ISO, les documents ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/5 et Corr.1 seront examinés à la prochaine session.

**V. RÈGLEMENT N° 51 – (Bruit émis par les véhicules des catégories M et N) (Point 4 de l'ordre du jour)**

**A. Actualisation (Point 4 a) de l'ordre du jour)**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/2 et ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/6.

5. Le GRB a estimé que pour être justifiée la proposition de l'expert de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/2) visant l'établissement de prescriptions spécifiques relatives à la durée de service des dispositifs de réduction du bruit demandait à être étoffée. Il a été décidé de maintenir la question à l'ordre du jour en attendant le complément d'information qui devait être donné par l'expert de la Fédération de Russie.

6. Le GRB a procédé à un échange de vues général sur la proposition de modification du Règlement n° 51 (ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/6) présentée par la CLEPA. Les experts de la France et de l'Allemagne ont jugé que la proposition était trop générale et qu'elle demandait à être précisée. La CLEPA a été priée de réviser sa proposition, dont l'examen serait repris à la session suivante.

**B. Nouvelles valeurs limites du niveau sonore (Point 4 b) de l'ordre du jour)**

7. L'expert de la Commission européenne a annoncé que selon la Directive 2007/157/EEC de l'UE (OJL 155/50 du 15 juin 2007) et avec effet du 6 juillet 2008 au 6 juillet 2010, les véhicules devant faire l'objet d'une homologation devaient aussi être soumis au test décrit à l'annexe 10 du Règlement n° 51 de la CEE, uniquement pour le suivi des données. Il a confirmé que les données sensibles sur le plan commercial communiquées à l'UE seraient traitées comme confidentielles et qu'elles ne pourraient être consultées sur le site Web de l'UE qu'avec certaines restrictions.

8. L'expert des États-Unis d'Amérique a exprimé sa déception devant l'intention de la CE de ne partager les données recueillies qu'avec les Parties contractantes à l'Accord de 1958. Il a demandé que ces données soient mises à la disposition de tous les participants aux travaux du WP.29 et de ses organes subsidiaires afin qu'ils puissent engager, d'une manière transparente, un échange de vues sur les nouvelles valeurs limites du niveau sonore. Il a demandé aussi que le problème soit soumis au WP.29 à sa session de novembre 2007.

9. L'examen des questions relatives à l'application de l'annexe 10 du Règlement n° 51 sera repris à la prochaine session.

**C. Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores (Point 4 c) de l'ordre du jour)**

Document: Document informel n° GRB-46-03 figurant à l'annexe I du présent rapport.

10. Le GRB a écouté avec intérêt un exposé (GRB-46-03) du Président du groupe informel sur les prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores relatif à l'état d'avancement des travaux. Le groupe avait toujours à l'étude trois propositions différentes pour l'essai se rapportant aux prescriptions supplémentaires. Afin de choisir la meilleure, de nouvelles mesures devaient être faites. Le groupe se réunirait de nouveau du 19 au 21 septembre 2007, à La Haye,

afin d'ébaucher les grandes lignes des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores, en vue d'examen à la session suivante du GRB.

#### **VI. RÈGLEMENT N° 59 (Dispositifs silencieux de remplacement) (Point 5 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/7.

11. Le document ECE/TRANS/WP.29/GRB/2007/7 présenté par l'expert de la CLEPA a fait l'objet des mêmes observations que la proposition de l'Association concernant le Règlement n° 51 (voir par. 6 ci-dessus). L'examen de la question sera repris à la prochaine session.

#### **VII. ACCORD DE 1998: ÉLABORATION D'UN NOUVEAU RTM SUR LE BRUIT (Point 6 de l'ordre du jour)**

12. Le GRB a noté que le Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 avait décidé de poursuivre l'échange de vues sur l'élaboration éventuelle d'un RTM sur le bruit.

13. L'expert de la Commission européenne était d'avis qu'avant d'élaborer un RTM sur le bruit il fallait adopter les nouvelles valeurs limites du Règlement n° 51.

14. L'expert des États-Unis d'Amérique a suggéré que le GRB devait commencer par examiner l'analyse coût-efficacité des différents niveaux de rigueur visés par l'Accord de 1998.

#### **VIII. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE NIVEAU SONORE (Point 7 de l'ordre du jour)**

Document: Document informel n° GRB-46-01 figurant à l'annexe I du présent rapport.

15. Le GRB a écouté avec intérêt un exposé (GRB-46-01) de l'expert du Japon concernant le durcissement des mesures prises contre la pollution sonore causée par les dispositifs d'échappement des véhicules à moteur.

#### **IX. ÉCHANGE DE VUES SUR LES MÉTHODES DE CALCUL DE LA RÉDUCTION DU BRUIT DES VÉHICULES (Point 8 de l'ordre du jour)**

16. Le Groupe de travail n'a reçu aucune information nouvelle sur cette question, qui sera maintenue à l'ordre du jour de la prochaine session.

#### **X. INCIDENCE DU REVÊTEMENT DE LA ROUTE SUR LE BRUIT DE ROULEMENT DES PNEUMATIQUES (Point 9 de l'ordre du jour)**

Document: Document informel n° GRB-46-03 figurant à l'annexe I du présent rapport.

17. Le GRB a écouté avec intérêt un exposé (document informel n° GRB-46-03) de l'expert de la Norvège concernant les possibilités de réduction du bruit provoqué par la circulation routière.

Le texte de l'étude peut être consulté à l'adresse Internet suivante:

<<http://www.iva.se/templates/page.aspx?id=4354>>.

18. Le GRB a décidé de reprendre l'examen de la question à sa prochaine session.

19. L'expert des États-Unis d'Amérique a signalé l'influence de la croissance du parc automobile sur le bruit provoqué par la circulation routière. Par conséquent, lorsqu'on fixait de nouvelles limites de volume sonore, il fallait tenir compte de la croissance du parc escomptée pour une ou deux décennies.

#### **XI. RÉDUCTION DU BRUIT DE LA CIRCULATION (Point 10 de l'ordre du jour)**

20. Le Groupe de travail n'a reçu aucune information nouvelle sur la question, qui demeurera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session.

#### **XII. ÉLECTION DU BUREAU (Point 11 de l'ordre du jour)**

21. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690), le GRB a élu son bureau le 5 septembre 2007 au matin. Les représentants des Parties contractantes présents et votants ont élu unanimement M. Ch. Theis (Allemagne) Président des sessions du Groupe de travail programmées pour 2008.

#### **XIII. HOMMAGE À M. D. MEYER**

22. Ayant appris que M. D. Meyer (Allemagne) quittait son poste au Ministère fédéral des transports, des travaux publics et de l'urbanisme, le GRB a rendu hommage à la contribution précieuse et à la compétence technique qu'il avait apportées en tant que Président du Groupe depuis 2003, et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions.

#### **XIV. HOMMAGE À M. K. FEITH**

23. M. K. Feith (États-Unis d'Amérique) a informé le GRB qu'il ne participerait plus à ses travaux. Le GRB a remercié M. Feith de sa participation de longue date et toujours de grande qualité aux travaux du Groupe et lui a souhaité plein succès dans la suite de ses activités.

#### **XV. QUESTIONS DIVERSES (Point 12 de l'ordre du jour)**

24. Le GRB a pris note de l'information donnée par l'expert de l'Allemagne concernant les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les véhicules peu polluants, qui doit se tenir les 19 et 20 novembre 2007 à Dresde.

#### **XVI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION**

25. Le Président a proposé l'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-septième session du GRB, qui doit se tenir à Genève du 4 (à partir de 14 h 30) au 8 (jusqu'à 17 h 30) février 2008:

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Règlement n° 41 – (Bruit émis par les motocycles): Actualisation.
3. Règlement n° 51 – (Bruit émis par les véhicules des catégories M et N:
  - a) Actualisation;
  - b) Nouvelles valeurs limites;
  - c) Dispositions supplémentaires concernant les émissions sonores.
4. Règlement n° 59 – (Dispositifs silencieux de remplacement).
5. Accord de 1998: Échange de vues sur l'élaboration d'un nouveau RTM sur le bruit.
6. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.
7. Incidence du revêtement de la route sur le bruit de roulement des pneumatiques.
8. Échange de vues sur les méthodes de calcul de la réduction du bruit des véhicules.
9. Réduction du bruit.
10. Questions diverses.

Annexe ILISTE DES DOCUMENTS INFORMELS DISTRIBUÉS  
LORS DE LA SESSION (GRB-46-...)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Suivi
1	Japon	7	A	Tightening of measure against motor vehicle exhaust noise pollution	<sup>a</sup>
2	Président du Groupe informel chargé des dispositions supplémentaires concernant les émissions sonores	4 c)	A	Report on the activity of the GRB informal working group on ASEP	<sup>a</sup>
3	Norvège	10	A	Reduction potential of road traffic noise	<sup>a</sup>

Note:

<sup>a</sup> Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.



Annexe II

## GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS RELEVANT DU GRB

<u>Groupe informel</u>	<u>Président</u>	<u>Secrétaire</u>
Bruit émis par les véhicules automobiles (Règlement n° 51)	M. Ch. Theis (Allemagne) Téléphone: +49 228 300 5343 Télécopie: +49 228 300 807 5343 Courriel: <a href="mailto:christian.theis@bmvbs.bund.de">christian.theis@bmvbs.bund.de</a>	M. H. P. Bietenbeck (OICA) Téléphone: +49 221 90 32 409 Télécopie: +49 221 90 32 546 Courriel: <a href="mailto:hbietenb@ford.com">hbietenb@ford.com</a>
Bruit émis par les motocycles (Règlement n° 41)	M. A. Erario (Italie) Téléphone: +39 06 4158 6228 Télécopie: +39 06 4158 3253 Courriel: <a href="mailto:antonio.erario@infrastrutturetrasporti.it">antonio.erario@infrastrutturetrasporti.it</a>	M. P. Chesnel (IMMA) Téléphone: +41 22 920 2120 Télécopie: +41 22 920 2121 Courriel: <a href="mailto:pchesnel@immamotorcycles.org">pchesnel@immamotorcycles.org</a>
Dispositions supplémentaires concernant les émissions sonores	M. B. Kortbeek (Pays-Bas) Téléphone: +31 70 339 4526 Télécopie: +31 70 339 1280 Courriel: <a href="mailto:boudewijn.kortbeek@minvrom.nl">boudewijn.kortbeek@minvrom.nl</a>	M. H. P. Bietenbeck (OICA) Téléphone: +49 221 90 32 409 Télécopie: +49 221 90 32 546 Courriel: <a href="mailto:hbietenb@ford.com">hbietenb@ford.com</a>

-----